*Communiqué de presse du 14 mai 2014*

## Foire de Printemps 2014

# Le « Made in Luxembourg » à l'honneur !

***Ce mercredi 14 mai, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers ont organisé, dans le cadre de la Foire de Printemps, une cérémonie officielle de remise de certificats aux entreprises ayant récemment obtenu le label « Made in Luxembourg » pour leurs produits ou services. Depuis sa mise en place en 1984, 390 entreprises se sont vu octroyer le label.***

Le label « Made in Luxembourg » est une marque créée en 1984 sur initiative du Ministère des Affaires étrangères, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers. Il sert à identifier l'origine luxembourgeoise des produits et services. Il permet, d'une part, d'informer le consommateur luxembourgeois sur les produits indigènes et, d'autre part, de mieux faire connaître les produits nationaux à l'étranger. L'utilisation du label peut être multiple, que ce soit par apposition sur le produit même ou sur le papier à en-tête de l'entreprise, sur le matériel publicitaire ou sur les documents commerciaux. L'entreprise doit néanmoins veiller à ce que le rapport direct entre le produit pour lequel le droit d'usage a été octroyé et le label soit respecté.

Octroyé à 390 entreprises depuis 1984 (219 entreprises affiliées à la Chambre de Commerce et 171 affiliées à la Chambre des Métiers), le label concerne dans une majorité des cas des biens produits et dans une moindre mesure, des prestations de services effectuées depuis le Luxembourg. Peuvent être reconnues comme produits luxembourgeois *« les marchandises entièrement obtenues au Grand-Duché du Luxembourg ou celles dont la dernière transformation ou ouvraison substantielle, économiquement justifiée, effectuée par un prestataire luxembourgeois dans une entreprise luxembourgeoise équipée à cet effet et ayant abouti à la production d'un produit nouveau ou représentant un stade de fabrication important a eu lieu au Grand-Duché de Luxembourg, le tout conformément au règlement CE no 450/2008 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le code des douanes communautaire »*. Ainsi, les activités des entreprises qui en bénéficient sont très variées allant de l'artisan produisant ses propres produits agro-alimentaires à l'industriel manufacturant des bobines pour machines électriques, en passant par l'entreprise de construction, fabriquant ses matériaux au Grand-Duché ou encore la fiduciaire, offrant ses services au Luxembourg.

Pour les consommateurs, le label « Made in Luxembourg » garantit l'origine luxembourgeoise du produit ou service pour lequel il a été accordé, ce qui peut le rassurer. Pour les entreprises, l'information sur l'origine d'un produit ou d'une offre de services devient un élément déterminant des choix en matière de consommation dans un monde globalisé. Le label leur permet ainsi

d'afficher l'origine de leur savoir-faire. Il peut également être utile pour la promotion de leurs produits et services, au Grand-Duché et à l'étranger afin de se distinguer de leurs concurrents.

En juillet 2013, le règlement d'usage et de contrôle du label luxembourgeois d'origine a été entièrement revu afin de vérifier si ses dispositions correspondaient bien à la réalité, près de 30 ans après sa mise en place. La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers ont également profité de l'occasion pour renforcer la communication autour de cette marque, souvent inconsciemment connue du grand public, grâce à sa présence sur de nombreux supports. Ainsi, une identité graphique commune, un dépliant explicatif et un site web entièrement dédié au label (www.made-in-luxembourg.lu ) sont dorénavant disponibles.

Désormais, les entreprises bénéficiant du label recevront toutes un certificat officiel mentionnant explicitement pour quel(s) produit(s) et service(s) elles disposent du label. Celui-ci a une validité de 5 ans et sera renouvelé automatiquement, si les conditions requises sont toujours satisfaites.

Dans le cadre de la Foire de Printemps, les deux Chambres à l'origine du l'octroi du label ont organisé une remise officielle pour les entreprises ayant obtenu le label au cours des six derniers mois. Il s'agit des entreprises **Abacus Consulting & Solutions, Accessit S.À R.L., AD Corner S.A., Boson Energy S.A., Cominlux, Enovos Luxembourg S.A., EuroDNS, Global Airlift Solutions S.A., Luxuriant S.À R.L., Maison Santos, Schroeder & Associés S.A. et Telecom Luxembourg Private Operator S.A.** pour la Chambre de Commerce et **CDCL SA, Besenius Safety Center, Romabau Constructions, Michèle Hansel, Carrosserie Robert Comes et Compagnie SA, Maintenance industrielle Générale sàrl et Schaus et associés SA**. pour la Chambre des Métiers.

Placée sous le thème « Passeport pour l'export », la présence de la Chambre de Commerce à cette importante foire de consommation est entièrement vouée au formidable savoir-faire des entreprises luxembourgeoises. Sur un stand d'une superficie d'environ 150 m², les visiteurs peuvent en effet découvrir les plus belles réussites à l'exportation des entreprises luxembourgeoises, qui pour mieux marquer l'origine grand-ducale de leurs produits et services, ont toutes décidé d'utiliser le label « Made in Luxembourg » dans leurs actions de promotion.
Dorénavant, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers organiseront deux fois par an une cérémonie de remise officielle. Le prochain rendez-vous est déjà programmé lors des Journées Création qui se dérouleront cette année à la Chambre des Métiers en automne.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :


Chambre de Commerce
Affaires Internationales/Label
Tél. : +352 42 39 39-310
E-mail : label@cc.lu
Personne de contact: Edith Stein

Chambre des Métiers
Service Affaires européennes et Grande Région
Tél. : +352 42 67 67-222
E-mail : label@cdm.lu
Personne de contact: Jeannette Muller

CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

CHAMBRE
DES METIERS
Luxembourg

MADE IN
LUXEMBOURG